



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 78500

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur les attentes exprimées par l'Association nationale des retraités de la Poste et de France Telecom-Orange qui souhaite être représentée dans les trois nouvelles instances créées par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : le Haut conseil de la famille et des âges de la vie, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le Conseil des financeurs. L'Association souhaite également que les cotisations versées à la CASA soient utilisées à titre exclusif pour l'autonomie des retraités. En outre, l'Association reste attachée à ce que la solidarité nationale prenne en charge le financement du séjour en établissement au titre du cinquième risque. Enfin, elle redoute que le volontariat civique senior se substitue aux organismes d'aide à domicile, génératrices d'emplois. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78500

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2961

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)